

Séance du 27 février 2020

Compte-rendu des votes

en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

D2020-02-004 : Modification du temps de travail – horaires des agents du service technique - voirie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail des agents du service technique – personnel de voirie - permanents à temps complet en raison de la réorganisation du service.

Considérant qu'en 2001 suite à la mise en place des 35 heures Monsieur Jean-Paul PRINCE, Maire avait institué des horaires été et hiver et mis en place un jour de repos par quinzaine.

Le conseil municipal souhaite mettre en place les semaines de 35 heures tout au long de l'année ce qui permettra une meilleure gestion du temps de présence des agents.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

DÉCIDE

Article 1 :

De porter, à compter du 1^{er} mars 2020, les horaires de travail des agents du service technique à 35 heures hebdomadaires toute l'année.

Article 2 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER les nouveaux horaires de travail des agents du service technique.

2020-02-005 : Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique 2ème classe temps complet 35/35ème

Sur rapport de Madame le Maire qui informe les membres de l'assemblée délibérante que pour les besoins du service technique, suite au départ en retraite d'un agent, il y a lieu de recruter un agent polyvalent pour : la voirie, les locaux municipaux, l'entretien des bâtiments des espaces verts, du cimetière...).

Madame le Maire propose de créer un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2020.

Les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- AUTORISE la création de l'emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2020.
- pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2020.

2020-02-006 : **Location du logement communal : 2 rue de l'église**

Madame le maire, expose aux membres du conseil municipal que Mme LEPRINCE Laure-Lyne a libéré son logement situé au 2 rue de l'église le 17 novembre 2019.

Madame CHESNEAU Christine demeurant au 22 route du Bonveau a déposé une demande pour la location de ce logement pour le 1^{er} février 2020.

Madame le Maire informe l'assemblée que ce logement nécessite des travaux notamment au niveau des sols qui sont en mauvais état, le mois de février ne sera pas facturé à Madame CHESNEAU Christine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de location mensuel du logement à 352.90 € à partir du 1^{er} mars 2020, chauffage compris.

Autorise Madame le Maire à signer un contrat de location avec Madame CHESNEAU Christine et à procéder à l'état des lieux.

Questions diverses et informations

- La maison située au 5 rue de l'église est en vente via le tribunal, la mairie ne souhaite pas préempter.
- Des devis des travaux ont été reçus pour la réfection des toitures des bâtiments communaux. Ceux-ci sont à étudier afin de définir les priorités et les entreprises retenues.
- Centre de Secours, le compte rendu de visite avec l'architecte et l'entreprise FOUCHER FOURNIER a été reçu. Une déclaration auprès de l'assurance sera faite.
- Les comptes rendus de la commission Tourisme et école de musique seront à envoyer au conseil municipal.
- Tour du Loir et Cher : passage le 15 avril sur La Ferté saint Cyr.
- Comice agricole de Bracieux : les 20 et 21 juin 2020. Une réunion avec les associations est à programmer.
- Matériel gestion différenciée pour les espaces verts : matériel RIPAGREEN à commander.
- Vente de la licence IV de « La Bachole » : pas de proposition de la commune.
- Hôtel Saint Cyr et Le Robin des Bois : les fonds sont vendus.
- Étang communal : date d'ouverture : le 25 avril 2020 pour les carnassiers. Possibilité de faire une journée truite à l'étang, date ? Demande autorisation Préfectorale pour la destruction des cormorans.
- Service National Universel – jeunes de 15 à 17 ans – inscriptions avant le 3 avril pour les semaines de fin juin et début juillet (à mettre sur le panneau lumineux)
- Abri bus route de Beaugency, une visite sur place est prévue le 3 mars à 9 H avec M. BERAL.
- Bilan projection film Courjumelle : 61 entrées.